



Ce colloque est enregistré et diffusé en direct sur :    Periscope  YouTube  vimeo

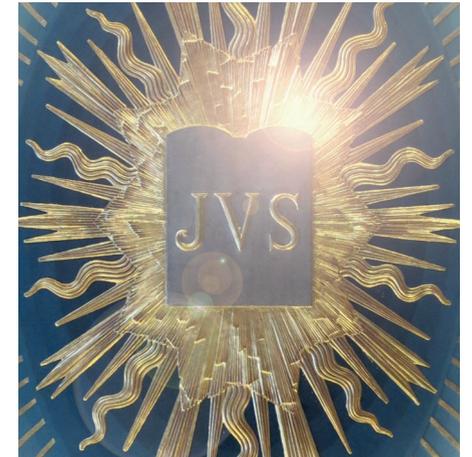
Cour de cassation
5 quai de l'Horloge
75055 Paris cedex 01
twitter : @courdecassation

**Entrée sur présentation d'une pièce d'identité
avec inscription préalable obligatoire**
sur le site Internet www.courdecassation.fr

COLLOQUE À LA COUR DE CASSATION

Juges et doctrines en droits civil et administratif

Autour de
***Droit civil et droit administratif,
Dialogue(s) sur un modèle doctrinal***
des professeurs Christophe JAMIN et Fabrice MELLERAY



lundi 8 octobre 2018

de 18h00 à 20h00

en Grand'chambre

5 quai de l'Horloge - Paris 1^e



Juges et doctrines en droits civil et administratif

**Autour de Droit civil et droit administratif,
Dialogue(s) sur un modèle doctrinal
des professeurs Christophe JAMIN et Fabrice MELLERAY**

17h30 Accueil des participants

18h00 **Propos introductifs**

Bruno PIREYRE

Président de chambre à la Cour de cassation, directeur du service de documentation, des études et du rapport de la Cour de cassation, du service des relations internationales et du service de communication

18h10 **Conversation à deux voix**

Christophe JAMIN

Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, Directeur de l'Ecole de droit

Fabrice MELLERAY

Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris

Dans leur essai, qui prend la forme d'un échange épistolaire, les professeurs Jamin et Melleray tentent d'expliquer comment, depuis plus d'un siècle, privatistes et publicistes, aussi bien universitaires que juges, ont échafaudé leurs manières respectives de penser le droit, qui ne sont pas très éloignées les unes des autres au point de constituer un modèle commun dominé par la technique et ont dialogué entre eux, ce qui les a parfois mené à des querelles de frontières. Les auteurs s'interrogent aussi sur les effets que produisent aujourd'hui sur ce modèle, qui semblait pouvoir résister à toutes les critiques, un double et puissant mouvement de mondialisation et de fondamentalisation.

Quelques-uns des thèmes qui traversent cette étude donneront matière à un échange de vues dont il nous a paru naturel qu'il puisse se tenir à la Cour de cassation.

19h30 Echanges avec la salle

19h50 **Propos conclusifs**

Philippe INGALL-MONTAGNIER

Doyen des premiers avocats généraux à la Cour de cassation